



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2011/28

Objet : Adhésion du S.M.A.D.E.S.E.P. au service « remplacement » du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes

L'an deux mille onze, le 15 juin 2011, à 15h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines-le-Lac, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 15 juin 2011

Date de convocation :
Le 26 mai 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés : 11
-pour : 11
-contre : 0
-abstention : 0

Secrétaire de Séance :
Madame Christine MAXIMIN

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA
(Directeur)

Etaient Présents : Représentants de l'Embrunais : Monsieur Jean-Pierre GANDOIS (Maire de Crots), Monsieur Marc ZANETTO (Maire de Saint-André d'Embrun), Monsieur Marc AUDIER (suppléant de Mme EYMEOD), Madame Christine MAXIMIN (Suppléante de M. BERNARD)

Représentant du Pays de Serre-Ponçon : Monsieur Richard ARZELIER (Suppléant de Mme SAUMONT)

Représentants du Savinois - Serre-Ponçon : Monsieur Daniel BOSQUET (1^{er} Adjoint du Sauze-du-Lac, suppléant de Madame GRENARD), Monsieur Jean-Claude FERMIER (Conseiller municipal de Savines-le-Lac), Monsieur Frédéric ARNOUX (Adjoint de Puy Sanières, Suppléant de Mme ROSSI)

Représentant de Charges : Monsieur Claude VINCENT (Conseiller municipal)

Représentants du Conseil Général des Hautes-Alpes : Monsieur Bernard ALLARD-LATOURE, Monsieur Victor BERENGUEL

Etaient présents et invités :

Monsieur Michel BAUDRY (Conseiller communautaire de l'Embrunais), Monsieur Philippe CATELAIN (SPPSP), Monsieur Bernard ADAM (CDV 05), Monsieur Alain ZURBACH (EDF), Monsieur Grégory WAXIN (Comité de Promotion), Madame Jackie ANZIANI (Communauté de Communes Embrunais), Monsieur Gilbert TAVAN (FDSIGE), Monsieur Jean CAPELLA (CCIT 05).

Etaient représentés :

Madame Chantal EYMEOD (Maire d'Embrun), Monsieur Jean BERNARD (Maire de Baratier), Madame Catherine SAUMONT (Maire de Rousset), Madame Valérie GRENARD (Maire du Sauze-du-Lac), Madame Valérie ROSSI (Maire de Puy Sanières)

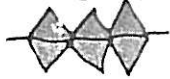
Etaient excusés :

Monsieur Joël BONNAFOUX, Monsieur Jean-Louis PONCET, Monsieur Michel ROY, Monsieur Richard SIRI, Monsieur Jean-Marie BERNARD, Monsieur Bernard JAUSSAUD, Monsieur Christian GRAGLIA, Monsieur Roger DIDIER, Monsieur Louis MASSOT, Monsieur Albert MOULLET, Monsieur Alain FARDELLA, Monsieur Jean-Claude FEUTRIER, Monsieur Alain DURAND, Monsieur Joël GIRAUD, Monsieur Henry PIGNOLY, Madame Stéphanie LAMOUREUX, Monsieur Michel LANFRANCHI, Madame Henriette MARTINEZ, Monsieur Dominique ROUX.

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

21 JUIN 2011

Bureau du Courrier N°1



Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou agents contractuels affectés à des missions temporaires ou des missions de remplacement.

C'est pourquoi, pour pallier d'éventuelles absences ou surcroît de travail dans les collectivités, il est possible de faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Le personnel ainsi mis à disposition est chargé de répondre aux directives de l'autorité territoriale faisant appel à ce service. La collectivité bénéficiaire rémunère en conséquence le service de remplacement, en fonction de la catégorie de l'agent mis à disposition et quelle que soit la filière, comme suivant :

- Catégorie C : 18,30 €
- Catégorie B : 20,40 €
- Catégorie A : 23,60 €

Le Président considère qu'il convient, à toutes fins utiles, de pouvoir souscrire à ces dispositions permettant de répondre avec réactivité à d'éventuels besoins de remplacement de personnels.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les articles 14 et 25 de la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 76-1 ;
- La loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions des Centres de Gestion ;
- Le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

CONSIDERANT :

- La délibération du 15/12/2008 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Hautes-Alpes créant le service de remplacement et fixant les modalités d'utilisation ;
- La délibération du 22/03/2010 et du 14/12/2009 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion modifiant la délibération du 15/12/2008 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 15 juin 2011 :

- **AUTORISE** le Président à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion ;
- **Le CHARGE** à cet effet de signer la convention avec le Centre de Gestion que le service pour la mise à disposition de personnel réclame ;
- **PREVOIT** d'inscrire dans ce cas les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Ainsi fait les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



Victor BERENGUEL

Président du S.M.A.D.E.S.E.P.